

[Français]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions, sauf une, présentées par les honorables députés, le jeudi 24 octobre 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[Traduction]

La pétition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) ne répond pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'IDENTIFICATION INCORRECTE D'UN MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le vice-président: J'ai ici l'avis d'un recours au Règlement déposé par la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson).

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, dans ma question aujourd'hui, j'ai fait mention d'une réunion tenue le 9 août. Les détails de cette réunion figurent dans un document présenté à la Commission Estey. D'après le contexte, j'ai présumé qu'il s'agissait du ministre des Finances (M. Wilson). Il semblerait maintenant que c'était un autre ministre. Je regrette que la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) ait quitté la Chambre, car elle aurait pu faire une déclaration à l'appel des motions en vue d'apporter des éclaircissements.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DROITS À L'ÉGALITÉ EN VERTU DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS—PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, dans les deux langues officielles.

[Traduction]

Aux termes de l'article 16 du Règlement, notre comité de l'égalité des droits réclame une réponse de nature générale à ce rapport d'ici 10 jours.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

[Français]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) fait un rappel au Règlement.

Pétitions

RECOURS AU RÈGLEMENT

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 2^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT MIXTE—LA CONCORDANCE ENTRE LES DEUX TEXTES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en donnant suite au dépôt, hier, par le vice-premier ministre, de la réponse globale du gouvernement se rapportant au deuxième rapport du Comité permanent mixte de la politique et des programmes de langues officielles.

J'aimerais mentionner à la Chambre et au Président que j'ai attentivement lu les deux documents, en français et en anglais, et je voudrais signaler à la Présidence que la réponse ne se lit pas en français comme elle se lit en anglais.

Je voudrais tout simplement signaler au gouvernement que dans le texte français on parle d'une Conférence fédérale-provinciale et que dans le texte anglais on n'en parle pas. On parle de différents programmes, monsieur le Président, et je ne sais pas si c'est une mauvaise traduction ou si quelqu'un a édité le document, mais je demanderais au secrétaire d'État ou à quelqu'un d'autre de bien lire les deux documents, anglais et français, afin que nous puissions savoir lequel est officiel et lequel est officieux.

M. le vice-président: A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable secrétaire d'État sur le même rappel au Règlement.

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je veux simplement préciser que nous allons vérifier le contenu et nous assurer qu'il y a concordance entre les deux textes.

* * *

PÉTITIONS

L'INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'aurais quelques pétitions à vous présenter ce matin.

Il y a un groupe d'électeurs de la circonscription d'Edmonton-Strathcona et, également, d'Edmonton-Nord qui m'ont demandé de présenter une pétition de leur part à savoir que le gouvernement a décidé, dans son récent budget, de réduire l'indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant et que cette mesure constitue une aide indispensable pour les familles avec enfants, et donc, que le gouvernement fédéral devrait nécessairement modifier sa décision.